

# BULLETIN MUNICIPAL N° 38



# ANGRESSE

# SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
COMPTE RENDU FINANCES 2023	4
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EMBELLISSEMENT	6
URBANISME	8
GESTION CIMETIERE	10
SERVICE SCOLAIRE	12
SERVICE TECHNIQUE	13
BILAN D'EQUIPE	14
VIDEO PROTECTION	15
NOS ASSOCIATIONS	16
MARCHES DES PRODUCTEURS	29
ANIMAUX ERRANTS	30
ETAT CIVIL	31
NUMEROS UTILES	31

# MOT DU MAIRE

Occus nis ex et liquibus dolecae. Tem quae peratin verest eicit veligendi occae dolest dit aut et omniet qui ut volorero blabori oreium quasperum rem qui dem eum eaquos nonsequatem et eaquodit aut aborum erisim lam et aut autende lluptium erum qui tem exceperro bea et maioribus eaquam qui occus ratus.

Icaborem eume istias venis incius minciet, ommo voloreicat eaque qui consed endiam, sint voluptam conecupta conest lacia qui cus dolut latecteni idi sequi dite velibus denda coris aliatiae explaud anihici mpellit et landebitem fugiatur, accum quassint eossequam experitas et prat eatur?

Ania dolupta turerunt. Ro ea non endandebis ducium utatur, is molor samus.

Aborempor aut explignatur aut voluptas solupta tionsed iciandis adit et anis am volorum nonseque pa audaesc illici vendipsant dolorib usapedi dolorerum fugitat quatust iamus.

Ehendus tioneces voloribus, corum saperem esto mil es arum dolorpo raeptatiosse commolore quost, con perum nustore ssitae voluptati sit officatat as modi ratur aut el ipictat lam iurectatin rem eic to vel ma santinietur re autenet elendi dolori omnit esse velit quaest estemporrum as magnis nonestrum cum essuntio. Ut rem. Ovitates et id qui bearchil et omnis verunt que doluptat doluptatem sed quis simet eatia velic to eatur, que minctatum qui doluptate renim quae vendam, solor maioriae quis dolum hit labo. Cepe sandios apiet accum ne ipitatem que vendio quidunt et doluptur sincim quatem fugiaeped quae officta quantis abore, sed quibus aute repraevid magnam volorum fugiatate nientia ssimi, senis quunt, sa dio enimodia vendae



# COMPTE RENDU FINANCES 2023

**1 523 000 €**  
Recettes impôts, taxes et dotations

**437 600 €**  
Dotations et subventions pour travaux et équipements

Diminution de la dette au 31/12/22 : 991 700 €, soit 450 € par habitant

**68 280 €**

Achats  
d'équipements :  
mini bus, matériel  
informatique,  
moblier

**1 101 500 €**

Charges  
générales

**23 200 €**

Subventions vie  
associative

**16 000 €**

CCAS  
(portage de repas,  
aides d'urgences,  
repas des  
anciens...)

**5 200 €**

Participations  
construction  
logement  
sociaux

**159 500 €**

Réaménagement  
du local  
technique

Réduction  
éclairage public  
dans les quartiers :

- de 6h30 jusqu'au  
lever du jour
- de la tombée de  
la nuit à 22h30

**49 500 €**

Rénovations des  
diverses  
installations  
sportives

**66 675 €**

Rénovations des  
bâtiments école

L'ensemble des comptes détaillés est à retrouver sur notre site [Angresse.fr](http://Angresse.fr)

# TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EMBELLISSEMENT

**DANS UN SOUCI D'EMBELLISSEMENT ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE D'ANGRESSE, DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EMBELLISSEMENT ONT ÉTÉ ENTREPRIS DANS DIVERS SECTEURS. PARMI LES CHANTIERS RÉALISÉS, L'ÉCOLE MATERNELLE ET PLUSIEURS BÂTIMENTS COMMUNAUX ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.**

## RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE : EMBELLIR ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES TOUT-PETITS

L'école maternelle, située à l'entrée de la commune, a récemment bénéficié d'une série de travaux de réfection.

Le ravalement extérieur de l'école ainsi que la réparation du porche d'entrée a permis de lui redonner un aspect harmonieux. Afin de cacher les containers qui étaient placés en façade, nous avons créé un local qui est esthétiquement intégré au paysage. Ces améliorations visent à créer un environnement plus agréable pour tous.

À l'intérieur de l'établissement, nos agents municipaux ont travaillé à l'aménagement d'un coin rangement dans le dortoir qui permet d'apporter aux enfants un confort supplémentaire.

Dans un souci d'optimisation énergétique, les menuiseries extérieures actuelles en aluminium seront remplacées, en fin d'année ou au premier trimestre 2024, par des menuiseries aluminium plus performantes, offrant une meilleure isolation thermique contre le froid et la chaleur. A cet effet, les fenêtres n'iront plus jusqu'au sol mais seront posées sur des allèges, contribuant ainsi à améliorer le confort des espaces intérieurs. De plus, des volets électriques viendront sécuriser l'ensemble, garantissant ainsi la sécurité des locaux.

Dans le centre de loisirs, la création de placards le long d'un mur pour ranger les jouets, les livres, et autres matériels pédagogiques vise à favoriser un environnement propice au bien-être des enfants.



## INVESTISSEMENTS COMMUNAUX : VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL

Les investissements ne se sont pas limités à l'école. La commission de travaux et voirie a coordonné cette année une série de rénovations et d'aménagements pour améliorer le fonctionnement et l'esthétique des bâtiments communaux.

Pour honorer les intervenants du championnat de France de pelote, le bâtiment Pelote et son extension ont fait peau neuve, complétant ainsi la restauration du fronton réalisée l'année précédente.

Le local de la chasse est totalement opérationnel après des travaux de finition.

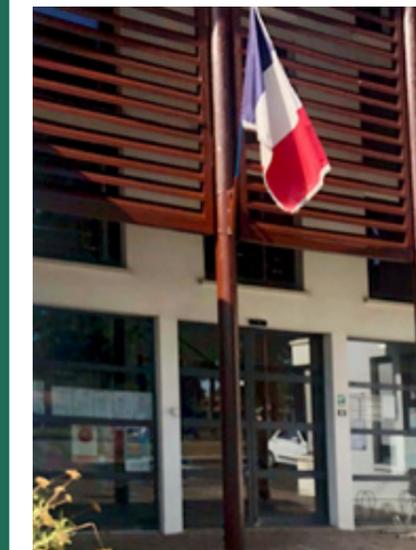
Les bureaux de la mairie ont été équipés d'une climatisation réversible pour permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales toute l'année (été comme hiver). Les grands vitrages apportant certes de la lumière mais pas seulement... La peinture des boiseries de la façade principale a redonné un nouvel éclat à cet espace central du village.

La salle des fêtes a également bénéficié d'une nouvelle peinture de façade, côté entrée uniquement, ce qui a permis de retrouver une nouvelle jeunesse à cette entrée.

Dans les salles du bâtiment Amaniou, des mesures telles que la mise en place d'un dispositif d'alarme incendie et la séparation des divers coffrets électriques ont été prises. Un volet aluminium a été remplacé par un volet en bois pour renforcer la sécurité et éviter les intrusions dans les locaux. De plus, des démarches ont été entreprises pour la classification du bâtiment selon les normes en vigueur. Des travaux d'améliora-

tion au niveau des toilettes et une démarche globale visant à rendre le bâtiment plus respectueux de l'environnement sont également prévus (isolation, chauffage, huisseries, menuiseries etc...).

Les courts de tennis ont été rafraîchis grâce à une nouvelle couche de peinture au sol, leur redonnant toute leur splendeur après avoir subi les aléas du temps.



En ce qui concerne l'aménagement de voirie reliant les entrées de propriétés à la voie bitumée, la dernière tranche au bosquet sera réalisée cette année après la création d'un réseau pluvial près de l'espace boisé. Le réseau pluvial (Arribeau) reliant le fossé du cimetière au fossé

route de Capbreton à fait l'objet d'un aménagement spécial : ce dernier passant en partie chez des particuliers (adapté au besoin actuel et futur) a été dévié sur l'espace public pour une gestion plus fonctionnelle.

Le réseau pluvial (Lagroune) a également été réalisé cette fin d'été impactant deux particuliers. Sur cette portion de route, la présence des réseaux, eau potable, électricité et eaux usées rendait impossible le déplacement du réseau pluvial sur le domaine public.

Enfin, plusieurs projets sont en cours, tels que la création du pumtrack, d'un cours de paddle et les travaux d'aménagement de la route Amaniou.

Le projet de cours de paddle sera étudié dans un second temps. Concernant la réalisation du pumtrack, la préfecture a donné l'accord sur son implantation et l'étude acoustique a été effectuée. La consultation est lancée. Ce projet devrait donc voir le jour au printemps.

Pour la route Amaniou, la restitution des espaces privés dans le domaine communal est à ce jour actée. Suite à la première réunion avec Macs et les riverains pour l'aménagement, une esquisse sera proposée en parallèle du montage du dossier, ce dernier intégrant le contrôle du réseau, de la largeur de la voirie, de l'espace piéton etc...

Ces divers investissements et rénovations témoignent de l'engagement de la commune à offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel pour l'ensemble de la population d'Angresse, petits et grands. Nous nous réjouissons de voir ces améliorations se concrétiser et contribuer positivement au bien-être de notre communauté.

# URBANISME

## LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (DANS SES GRANDES LIGNES)

La lutte contre l'étalement urbain se développe en France depuis le début des années 2000. Plusieurs lois ont ainsi tenté de le stopper : SRU en 2000, Grenelle II en 2010, ALUR en 2014, ELAN en 2018... Mais elles n'ont pas atteint l'objectif recherché puisque 20 000 à 30 000 hectares sont artificialisés chaque année en France, un rythme 4 fois supérieur à celui de la croissance démographique. En 50 ans, la France a plus artificialisé qu'en 500 ans.

La loi climat et résilience, adoptée en 2021, marque un changement de paradigme en se concentrant sur la qualité écologique des sols avec le zéro artificialisation nette (ZAN), et en faisant de la lutte contre l'artificialisation des sols, non plus une simple obligation de moyens, mais une réelle obligation de résultat.

Le ZAN est un défi de taille : comment concilier la préservation de la qualité reconnue et recherchée de notre cadre de vie face à une forte attractivité démographique et la fin des possibilités d'extension de l'urbanisation. Cette lutte contre l'artificialisation doit être perçue comme l'opportunité de repenser le développement économique et la préservation de la biodiversité et de l'évolution du cadre de vie.

## DEUX ZONES DE TRAVAIL

Dans l'article 191 de la loi, le gouvernement fixe deux objectifs nationaux pour tendre vers la neutralité d'artificialisation. Il demande aux territoires, aux communes, aux départements et aux régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030 par rapport à celle mesurée entre 2011 et 2020. De plus, la réduction de moitié de la consommation des espaces naturels agricoles, et forestiers devra être intégrée progressivement dans les documents d'urbanisme.

## COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF EN 2050 ?

Trois pistes principales sont envisagées pour trouver un équilibre entre une protection des espaces et un développement des activités économiques.

La première réflexion est liée à la densification du territoire urbanisé ou rural. Il s'agit de construire davantage sur une même parcelle pour lutter contre l'étalement urbain. Le deuxième axe, c'est d'aménager les espaces inutilisés. Partir à la recherche de bâtiments inadaptés, inoccupés ou abandonnés pour les réhabiliter. Enfin, si les deux premières solutions sont inenvisageables, il faut penser à renaturer pour compenser l'artificialisation.

Après 2050, l'artificialisation reste possible à condition de réaliser des actions compensatoires. Pour obtenir un permis de construire, il sera nécessaire de renaturaliser des espaces urbanisés pour compenser l'artificialisation de nouveaux espaces naturels.

Mais aujourd'hui cette loi se trouve partiellement remise en question. L'une des mesures phare : le ZAN, le zéro artificialisation nette, a provoqué une levée de boucliers des élus locaux, l'objectif et la mise en œuvre jugée beaucoup trop contraignantes. Aujourd'hui seules les communes de - de 2000 habitants sont exonérées de cette démarche. L'association des maires de France a déposé deux recours devant le Conseil d'Etat, le Sénat s'est emparé de l'affaire et a rédigé une nouvelle proposition de loi.

Le 20 juillet 2023 est promulguée une loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation et à renforcer cet accompagnement des élus locaux, tant désiré.

Nous passons d'une logique contraignante à une logique incitative. Il n'est plus question d'imposer la déclinaison des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols dans les documents locaux de planification et d'urbanisme, mais d'encourager la concertation entre l'Etat et les élus locaux.

Dans ses grandes lignes et pour résumer la loi précise la répartition et les modalités de comptabilisation de l'artificialisation des Espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), prend en compte les spécificités territoriales et facilite la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi Climat et résilience en repensant les outils à disposition pour y parvenir.

## LA POLICE DE L'URBANISME : UN OUTIL INDISPENSABLE DANS UN SOUCI D'ÉQUITÉ

Dans la majorité des cas les constructions nouvelles ou aménagements nouveaux sont édifiées avec autorisations. Cependant quelques-unes font exceptions à la règle.

Avant tout le code de l'urbanisme précise que l'autorité compétente est tenue de relever les infractions à la législation de l'urbanisme et ainsi de dresser un procès-verbal lorsque la situation l'exige. C'est une obligation.

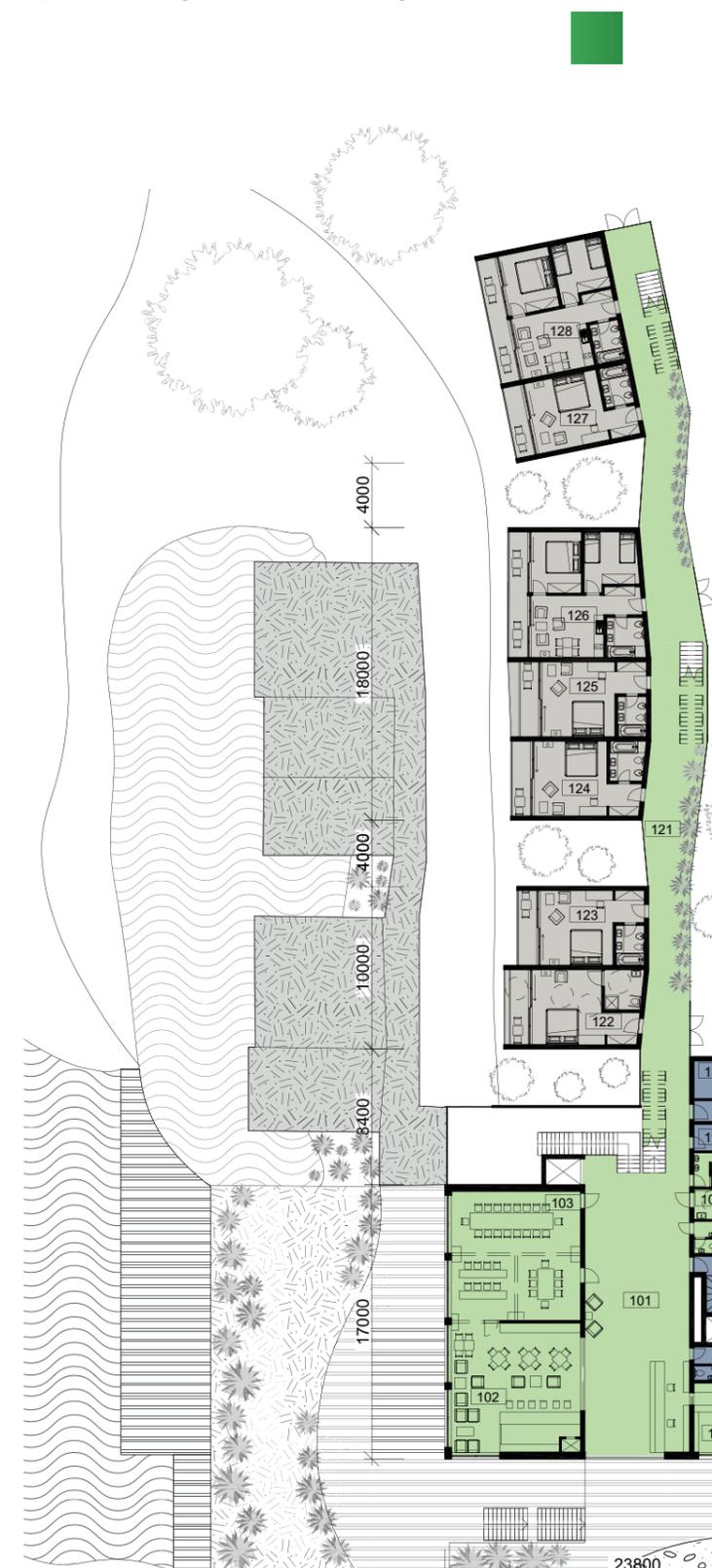
Les infractions principales sont constituées par des travaux sans autorisation (alors qu'ils relèvent de la déclaration préalable ou du permis de construire) en violant les règles du Plan local d'Urbanisme Intercommunal ou en ne respectant pas une autorisation d'urbanisme accordée. En pratique, il n'est pas toujours utile de dresser immédiatement un procès-verbal. La situation peut nécessiter une intervention plus souple de la Mairie en donnant un délai à l'infractionnaire pour régler la situation (déposer une demande d'urbanisme adéquate si la situation est régularisable, démolir, ou remettre en état). En cas d'absence de réaction de la personne concernée ou lorsque la situation est plus grave, le procès-verbal est indispensable. Ce PV permet de poursuivre toutes les personnes ayant participé à l'infraction ainsi que celles qui en bénéficient (propriétaires, locataire, artisan...)

Il est transmis au procureur de la République en attendant une audience correctionnelle, puisque cela constitue un délit. Malheureusement, la surcharge de tribunaux judiciaires ne permet pas souvent d'obtenir cette audience. Cette réalité est fortement préjudiciable aux procédures pénales initiées par les collectivités.

Récemment, un nouveau moyen d'action a fait son apparition : une loi de 2019 a instauré la possibilité pour les collectivités de mettre en œuvre des astreintes administratives et financières. Des communes avoisinantes ont déjà engagé cette procédure et nous y travaillons également. De cette façon, et de manière parallèle à la procédure pénale qui reste engagée, la collectivité peut désormais exiger ces astreintes (allant de 5 euros /jour à 500 euros par jour) de l'infractionnaire qui n'exécute pas les travaux ou la régularisation demandée. Le cumul des astreintes ne peut pas excéder 25000 euros. Il est tout à fait possible égale-

ment de demander à ce que la construction édifiée sans autorisation bénéficie d'une majoration de 80% de la taxe d'aménagement.

Il est bien entendu utile de rappeler qu'avant d'arriver à ces mesures répressives, les personnes en infraction seront invitées à régulariser leur construction dans le respect de la réglementation en vigueur.



# GESTION CIMETIERE

Un travail de mise à jour et de suivi des données relatives au cimetière d'Angresse a été entamé au cours de l'année 2021. Celui-ci se fait selon différentes étapes et à différents niveaux.

## RECENSEMENT DES CONCESSIONS

Tout d'abord un inventaire des sépultures présentes au sein du cimetière a été effectué. Les informations recueillies sont intégrées progressivement dans un logiciel dédié qui permettra de suivre plus facilement l'histoire de chaque concession. L'étude des documents et registres présents en mairie n'a pas toujours permis de faire la liaison entre certaines sépultures, titres de concession, défunts et ayant-droit. C'est pourquoi il est demandé aux familles de se présenter à la mairie pour nous aider à faire ce travail de mise à jour autant que nécessaire. Pour cela, il vous est demandé de vous présenter avec les éléments suivants :

- L'acte de concession (si vous avez) que ce soit perpétuel, trentenaire ou cinquantenaire – La liste des ayants droits (les enfants, les petits-enfants, les arrière-petits-enfants...) avec leur date de naissance, leur adresse, leur téléphone (si vous connaissez).
- Les défunts qui sont dans la concession (car nous n'avons pas toujours l'information) date et lieu de naissance, date et lieu de décès.
- Si c'est en pleine terre ou en caveau.

## PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

A l'issue du travail de recherche relatif à chaque concession, une visite et un état des lieux physique du cimetière a eu lieu. Des sépultures non rattachées à un titre de concession et présentant des signes apparents d'abandon font l'objet actuellement d'une procédure de reprise de concession en état d'abandon.

Une première procédure a été ouverte en novembre 2021 pour une durée de 3 ans puis une seconde en mars 2023 pour une durée d'un an (la réglementation ayant changé entre ces deux procédures).

Les sépultures concernées ont fait l'objet d'un affichage en mairie ainsi qu'au cimetière. Sans manifestation des familles ou ayant-droit les concessions pourront être reprises par la commune par arrêté municipal.

Toute personne ayant des connaissances sur les concessions recensées au sein de cette procédure peut se présenter en mairie afin d'échanger sur les informations recueillies.

## REPÉRAGE PHYSIQUE DE CHAQUE CONCESSION

Afin de faciliter le repérage de chaque concession un nouveau plan du cimetière a été conçu. Le cimetière est découpé en « carrés » et « allées » qui sont représentés au moyen de petits panneaux.

## LES PROCHAINES ÉTAPES

La rédaction d'un nouveau règlement du cimetière est en cours d'élaboration afin de s'adapter à la législation actuelle et aux demandes des administrés. Ce règlement est nécessaire pour une bonne gestion du cimetière et sera rendu public.

Toujours en s'adaptant à la réglementation un ossuaire et un caveau provisoire seront construits prochainement. Des emplacements cavurnes seront tracés pour les familles intéressées.

## RAPPEL DE QUELQUES POINTS RÉGLEMENTAIRES

### Qui peut acquérir une concession dans une commune ?

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne
- Être domicilié dans la commune
- Être inscrit ou remplir les con-



ditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger

- Bénéficiaire d'une concession familiale

## Quels sont les différents types de concessions ?

Les concessions se distinguent par les personnes auxquelles elles sont réservées.

Vous pouvez trouver les concessions suivantes :

- Individuelle, c'est-à-dire réservée à la personne qui l'a acquise
- Collective (ou nominative), c'est-à-dire réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession
- Familiale, c'est-à-dire réservée à la personne (le fondateur) qui l'a acquise et aux membres de sa famille

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain.

## Quelle est la durée d'une concession au sein du cimetière d'Angresse ?

La durée d'une concession pour emplacement pleine terre, caveau, columbarium ou cavurne est de 15 ans ou 30 ans sur la commune d'Angresse.

## À savoir

Une concession ne se vend pas avec un nombre de places. Celui-ci donne uniquement une indication du volume de la concession. Si besoin, les pompes funèbres peuvent orienter les familles dans leur choix de type et de taille de concession.

A l'échéance de la concession, le concessionnaire, ses héritiers ou toute personne ayant intérêt à agir doit faire une demande de renouvellement auprès de la mairie dont dépend le cimetière, dans les 2 ans suivant l'échéance de la concession. Le tarif est celui en vigueur au moment du renouvellement.



## COMBIEN COÛTE UNE CONCESSION ?

Le prix d'une concession est fixé par le conseil municipal. Les tarifs actuels au sein du cimetière sont les suivants :

### CONCESSIONS DE TERRAIN (ANCIEN ET NOUVEAU CIMETIÈRE)

	15 ans	30 ans
Tombe pleine terre 1 place ou 2 places superposées (2 m <sup>2</sup> )	40 €	80 €
Tombe pleine terre 2 places juxtaposées (4 m <sup>2</sup> )	80 €	160 €
Caveau 1 place ou 2 places superposées (3 m <sup>2</sup> )	60 €	120 €
Caveau 2 places par niveau (2 ou 4) (5 m <sup>2</sup> )	100 €	200 €
Caveau 3 places par niveau (3 ou 6) (6 m <sup>2</sup> )	120 €	240 €

### CASES DE COLOMBARIUM

concessions de 15 années renouvelables :	200.00 €
concessions de 30 années renouvelables :	400.00 €

### CONCESSION EMPLACEMENT CAVURNE NON ÉQUIPÉ DE 1M X 1M

concessions de 15 années renouvelables :	20.00 €
concessions de 30 années renouvelables :	40.00 €

## Pouvoir de police du Maire : quelles sont les autorisations à formaliser ?

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire est habilité à délivrer les autorisations administratives post mortem suivantes :

- l'autorisation de dépôt temporaire du corps (article R. 2213-29 du CGCT).
- l'autorisation d'inhumation ou de crémation (articles R. 2213-31 et R. 2213-34 du CGCT).
- l'autorisation de placer une urne dans une sépulture, de la sceller sur un monument funéraire, de la déposer dans une case de columbarium et de disperser des cendres, dans un cimetière ou un site cinéraire faisant l'objet de concessions (article R. 2213-39 du CGCT)
- l'autorisation d'exhumation à la demande du plus proche parent dans les conditions posées par l'article R. 2213-40 du CGCT.

Assurant la sécurité, la salubrité publique et l'hygiène dans sa commune, le Maire peut aussi imposer l'entretien des concessions.

**En cas d'interrogation sur les démarches à effectuer pour l'acquisition d'une concession ainsi que son suivi ou pour toute autre demande relative aux sépultures vous êtes invités à vous présenter à l'accueil de la Mairie ou nous interroger par mail à [mairie@angresse.fr](mailto:mairie@angresse.fr).**

# SERVICE SCOLAIRE

Le service scolaire / Portage à domicile consiste à regrouper plusieurs missions. Nous sommes un noyau de 10 agents regroupés au sein de 3 pôles : ATSEM-ANIMATION-ENTRETIEN/PORTAGE

Nous intervenons sur les temps périscolaires et extra-scolaires.

Anaïs Adjoint d'animation nous en explique le fonctionnement :

“Je m'appelle Anaïs, je suis en poste à l'école depuis 4 ans maintenant et j'interviens sur la partie périscolaire ; des temps off pour les enfants durant lesquels ils jouent, profitent, et durant lesquels on les surveille mais au-delà de la surveillance propre ce sont des temps durant lesquels on prend soin d'eux, on discute, on écoute beaucoup, on règle et on régule, on reconforte aussi ; on donne beaucoup mais on reçoit tellement, chaque jour on reçoit une dose énorme d'amour. Ce temps fait partie intégrante de la journée d'école de l'enfant et j'aime me dire que je peux participer à faire en sorte qu'il passe une bonne journée ou aider à ce

qu'elle soit un peu meilleure quand quelque chose l'a rendu moins sympa. C'est une fierté de savoir qu'on participe à leur épanouissement, et de faire que plus tard l'école soit un bon souvenir car la façon dont on a vécu sa scolarité est quelque chose qui marque et dont on se souvient longtemps.”

Nous intervenons avec l'équipe éducative sur les temps scolaires. Marie Atsem nous plonge dans son quotidien :

“Je suis une ancienne de l'école depuis 23 ans, toujours Atsem et aussi en Animation cette partie me plaît beaucoup et est devenue importante pour moi. Le rôle d'Atsem est un moment important sur l'accueil et soin que l'on porte aux enfants ainsi que l'accueil des parents surtout en période de rentrée scolaire. Nous assistons les enseignants de maternelle dans

les ateliers. Nous proposons un temps de repos « dit sieste », c'est nous qui couchons et levons les enfants, j'accompagne les enfants de ma classe sur le temps du repas au restaurant scolaire, j'accompagne avec ma maîtresse les enfants le soir au portail, puis pour ceux qui partent un peu plus tard je les conduis sur le périscolaire ou je les aide à ouvrir leur goûter.

Vient ensuite la partie de l'entretien de la classe, du dortoir et des sanitaires, c'est une mission qui a tout son sens pour travailler dans les meilleures conditions afin d'accueillir enfants et enseignants, ce sont des pièces où nous passons beaucoup de temps.

**TRÈS IMPORTANT DE RENDRE CE SERVICE AUX PERSONNES. PAR NOTRE PRÉSENCE NOUS LEUR APPORTONS DU BIEN-ÊTRE, NOUS SOMMES LEUR CONTACT DU MATIN. NOUS PARTONS DE CHEZ CHACUN AVEC UN SENTIMENT DE SATISFACTION GRÂCE AUX SOURIRES ET AU BONNE JOURNÉE QU'ILS NOUS DONNENT TOUS LES JOURS EN PARTANT. MÊME SI NOUS RENTRONS QUE 5 MINUTES PAR JOUR DANS LEUR MAISON, QUAND UN NOUS QUITTE NOUS EN SOMMES PEINÉS.**

Une anecdote :

Une année où nous avons un peu de neige ce qui est exceptionnel, ce moment festif fut apprécié encore des enfants quand ils m'ont vu arriver avec ma luge. D'ici quelques temps je croiserai les enfants des enfants de mes débuts !!!

Nous intervenons sur la pause méridienne au restaurant scolaire et entretien des bâtiments communaux. Christelle nous raconte son expérience :

“J'ai commencé en août 2022 où j'ai évolué sur le poste d'agent polyvalent entretien des locaux (école, gymnase et salles communales) ainsi qu'au restaurant scolaire. Pour cette rentrée je suis sur le poste d'agent d'office pour la préparation des services cantine avec la gestion de la mise en température, aide à la prise de repas. Nous devons être à l'écoute, initier à goûter les différents aliments. Pour certains c'est une découverte, les faire grandir et les guider vers l'autonomie. Les missions d'un agent polyvalent, sont de vérifier les locaux et entretenir les salles afin que les administrés, enfants ou collègues arrivent dans des lieux accueillants.”

Depuis mars 2022 c'est nous qui gérons le service du portage de repas auprès des personnes qui en font la demande auprès du CCAS de la collectivité.

Pour amener le soleil dans le foyer de ces personnes c'est Rosa et Marjorie qui vous y conduisent :

« Très important de rendre ce service aux personnes. Par notre présence nous leur apportons du bien-être, nous sommes leur contact du matin. Nous partons de chez chacun avec un sentiment de satisfaction grâce aux sourires et aux bonnes journées qu'ils nous donnent tous les jours en partant. Même si nous ne rentrons que 5 minutes par jour dans leur maison, quand un nous quitte nous en sommes peinés. »

Delphine responsable du service scolaire conclut :

Toute l'équipe veille aux confort de chacun, des agents bienveillants, nous donnons, mais aussi nous recevons beaucoup. Nous nous formons régulièrement. Une communication et confiance avec l'équipe éducative.

Le service scolaire que je gère est très enrichissant les journées ne se ressemblent jamais. Retrouver l'école où je suis moi-même allée, les enfants de mes

amis à s'occuper, les nouvelles familles à accueillir, porter un sourire aux anciens qui ont pu m'apporter dans ma jeunesse (promenade, des initiations sur des sports), faire découvrir aux enfants l'histoire de la commune et son environnement, apprendre et apporter à mon équipe envers qui je suis reconnaissante pour leur investissement est un bonheur.



La mise en place du portail famille depuis septembre 2022 est une vraie réussite, les familles peuvent transmettre des documents, consulter leurs factures, faire les réservations et annulations, consulter les programmes d'activités.

Il y a aussi les intervenants extérieurs pour les activités, les différents organismes en

lien avec l'enfance ainsi que mes autres collègues des autres services administratifs pour les réservations de mini-bus, pour les ressources humaines, pour la comptabilité, pour la gestion et coordination des services mais aussi les services techniques pour tous les petits travaux sur nos bâtiments.

## SERVICE TECHNIQUE

En cette année 2023, le service technique a réalisé différentes missions sur la commune.

Côté bâtiments, nous avons grillagé les combles et ouvertures de l'église pour éviter l'intrusion des pigeons, créé un meuble à langer à l'école et créé un local poubelle pour l'école.

Pour la voirie et espaces verts, nous avons créé des aires de stationnement pour vélos (gymnase, impasse Closerie et terrain synthétique), nous avons réhabilité 2 terrains de pétanque, créé de nouvelles jachères fleuries, aménagé deux ronds-points (œuvre de Mme Arickx, rose des vents aux couleurs de la commune), nous avons installé des panneaux repères avec plans d'accès sur le cimetière, installé de nouvelles illuminations de Noël et nous avons rénové le chemin du Bosquet.

Côté festivités, nous avons mis en place les structures pour le gala de danse et pour le marché des producteurs.

Sans oublier toutes les missions annuelles comme la tonte, la préparation des manifestations annuelle (fêtes du village, de la musique, de l'école...), la maintenance des bâtiments...

Les agents ont continué à se former pour leur évolution technique.

Enfin le service technique a investi sur du nouveau matériel électroportatif, une nouvelle tondeuse auto-portée avec plateau mulching et un nouveau camion poly-benne que nous recevrons en 2024.

# BILAN D'EQUIPE

Je tiens à rappeler l'engagement de notre équipe d'An-gresse.

Vous les rencontrez en mairie, à l'école et sur le terrain : des professionnels qui œuvrent toute l'année à la satisfaction de l'intérêt général. Ils nous accompagnent dans vos préoccupations quotidiennes. Nous pouvons les en remercier.

OUI nous pouvons nous féliciter d'avoir donné le meilleur de nous-mêmes !

-dans le cadre de nos métiers, de nos responsabilités,  
-dans le cadre des compétences de la commune (ad-ministration publique-collectivité territoriale), en toute légalité, égalité et neutralité.

NOUS ÉVOLUERONS DANS CE SENS. CES VALEURS SONT NOTRE MOTEUR, NOTRE MOTIVATION.

## NOS OBJECTIFS 2023 :

1. Prendre soin de vous et prendre soin de nous ; adopter la symétrie des attentions, favoriser la qualité de vie au travail, dans un équilibre entre la valorisation d'un travail en équipe et la valorisation de nos singularités.
2. Proposer un accompagnement tout au long des parcours, grâce au plan de formation, aux Lignes Directrices de Gestion, à notre organisation auto-apprenante.
3. Garantir aux agents un cadre de travail respectueux de leur santé et de leur équilibre, favorisant les coopérations et l'efficacité individuelle et collective.
4. Doter les agents d'outils et d'espaces de travail adaptés.



## NOS OBJECTIFS EN 2024 :

1. Poursuivre l'engagement pour l'égalité professionnelle.
2. Travailler autour des risques psycho sociaux (RPS).
3. Mettre en œuvre nos Comptes Personnels de Formation.
4. Expérimenter notre premier intranet.

## DIALOGUE SOCIAL : LIEU DE PARTAGE, D'ÉCHANGE, D'EXPRESSION

Une dynamique pérenne : Cette année le comité de pilotage a poursuivi son travail de réflexion, concertation et actions en faveur des agents de la commune autour de :

" NOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRÉVENTION, NOTRE SANTÉ :  
UNE NÉCESSITÉ "

Chacune de nos missions est envisagée dans ce cadre.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) élaboré en 2022 sera actualisé cette fin d'année avec le cdg40. L'assistante de prévention y veille.

Chaque agent s'est doté de l'application beepiz (travail isolé), s'est formé au secourisme (SST) avec les pompiers des Landes (3 défibrillateurs sur la commune), au montage de chapiteau, aux habilitations électriques, sensibilisation aux risques routiers (CDG40, MNT, patient expert-en collaboration de la commune de Saubion), élaboration de la procédure d'équarissage (acquisition des bacs et équipement de protection individuelle) et exercice sur site.

**Notre Action sociale :** organisation d'une visio conférence Caisse Nationale de l'Action Sociale, étude de la participation à la prévoyance, à la santé.

Un grand Merci à l'équipe !

*Barbara Chaubardindeguy*  
DGS

# VIDEO PROTECTION

Comme un bon nombre de communes autour de la nôtre, et souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens le Conseil Municipal a décidé de s'investir dans la mise en place d'un dispositif de vidéo protection aux abords de nos bâtiments publics et espaces publics. La commune entend ainsi lutter plus efficacement contre certains actes de malveillance et sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes. Le dispositif visera bien à protéger et non à surveiller.

**Cette politique doit se concilier avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles.**

C'est en concertation avec le référent sûreté départemental, qu'a été décidé leur implantation au sein d'un processus très encadré par la loi. Aussi, afin de respecter les textes législatifs, seule la voie publique peut être filmée. Les zones et ouvertures privées sont systématiquement occultées par le logiciel. Le dispositif est principalement axé sur l'enregistrement des images qui sont conservées 30 jours glissant tel que stipulé dans l'autorisation préfectorale. Passé ce délai, les enregistrements sont automatiquement détruits. Lors d'une première phase, huit caméras ont été installées sur la commune et fonctionnent 24h/24 et 7j/7.

## LES ZONES D'IMPLANTATION

Le gymnase, le terrain synthétique, le groupe scolaire Jean Cazenave et la plaine des jeux.

## RAPPEL DES PRINCIPES ET DES TEXTES AUXQUELS DOIT SE CONFORMER LA COMMUNE

La mise en œuvre du système de vidéo protection doit respecter les textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées :

- L'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui dispose que toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance
- L'article 11 de cette convention, qui protège le droit à la liberté de réunion et d'association
- La Constitution de 1958, et en particulier le préambule de la Constitution de 1946 et la Déclaration Des Droits de l'Homme et du Citoyen
- L'article 10 de la loi du 21 janvier 1995, la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et le décret du 17 octobre 1996.

## PRINCIPES RÉGISSANT L'INSTALLATION DES CAMÉRAS

### Les conditions d'installation des caméras

La procédure d'installation des caméras est soumise à une autorisation de la préfète après avis de la commission départe-

mentale des systèmes de vidéosurveillance. Cette autorisation a été accordée par arrêté de la préfète des Landes n° 2023/0097 du 24 août 2023.

### Les conditions d'exploitation des caméras

La loi ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2009-01-1734 précisent qu'il est interdit de filmer certains lieux. L'interdiction est relative pour les entrées d'immeubles, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être filmées de façon spécifique. L'interdiction est totale pour l'intérieur des habitations. Il y a infraction à cette réglementation lorsqu'on fixe, on enregistre ou on transmet, sans le consentement de l'intéressé, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

### L'information du public

La loi prévoit que le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence d'un système de vidéo protection et de l'autorité ou de la personne responsable du système. La commune s'engage à mettre en place un dispositif de signalisation dans chaque zone équipée de caméras de vidéo protection. Des panneaux équiperont également les entrées de l'agglomération.

## LE TRAITEMENT DES IMAGES ENREGISTRÉES

### LES RÈGLES DE CONSERVATION ET DE DESTRUCTION DES IMAGES ET DE COMMUNICATION DES ENREGISTREMENTS

Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours. En règle générale, conserver les images quelques jours suffit à effectuer les vérifications nécessaires en cas d'incident et permet d'enclencher d'éventuelles procédures pénales. Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images, et le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

### L'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS AUX IMAGES

L'accès aux images n'est possible qu'à un personnel habilité par autorisation préfectorale dans un strict cadre réglementaire relevant de la sécurité publique. Conformément à l'information inscrite sur le panneau, un citoyen peut faire valoir son droit d'accès aux images.

Ce droit est soumis à plusieurs obligations :

- La demande doit être obligatoirement écrite et motivée par une personne identifiée (pièce d'identité)
- Ne concerne que la personne qui en fait la demande, qui doit être seule sur les images à l'exclusion de toute autre personne.
- Les images ne doivent être liées à aucune action judiciaire
- Aucune image ne peut être extraite, ni prise en photo ou vidéo.

# NOS ASSOCIATIONS

## AAPE

L'association autonome des parents d'élèves officie sur la commune d'Angresse dans le but de promouvoir des activités à caractère culturel, éducatif ou sportif ainsi que toutes fêtes et manifestations destinées à assurer ses ressources. Les ressources ont pour but de financer, en tout ou partie, des programmes culturels, sportifs et/ou éducatifs au profit des élèves rattachés à l'école Jean Cazenave. En collaboration avec l'école, différentes manifestations sont proposées tout au long de l'année pour récolter des fonds, halloween, marché de Noël, carnaval, vide grenier et fête de l'école.



Certaines manifestations sont toutefois non lucratives mais permettent à l'épanouissement des enfants et de participer à la vie de la commune. L'ensemble de l'équipe de l'AAPE (bureau et volontaires) est strictement sous la forme du bénévolat c'est pour cela que vous en

tant que parents nous vous sollicitons régulièrement pour prêter main forte à chaque événement. L'école grandissant au fil des années, ce bénévolat permet à l'association de pouvoir étoffer les propositions et de faire vivre le village au son des rires des enfants.

Aujourd'hui la force de l'association se résout à une poignée de parents motivés, mais nous souhaitons transmettre notre expérience et savoir au plus grand nombre, c'est pour cela que cette année nous avons décidé d'élargir le bureau et d'intégrer des membres actifs afin de préparer l'avenir et le départ de certains l'année prochaine.

Depuis maintenant un an, certaines contraintes administratives nous freinent dans notre élan, en espérant que cela se tasse au fil du temps et que les enfants puissent s'épanouir au fil de l'année et aussi en dehors du cadre scolaire.

## ACCA

Cette année encore l'ACCA d'Angresse a démontré son dynamisme et sa volonté de participer à la vie de sa commune.

En effet tout au long de l'année, elle a œuvré à boucler son plan de chasse fédéral, tant sur la régulation du grand gibier que sur les dégâts causés par les différents nuisibles.

Elle a aussi participé aux fêtes estivales en organisant avec le soutien du comité des fêtes, son célèbre repas Moules/Frites. L'association participe aussi à l'entretien de nos sentiers et chemins en co-

ordination avec l'autre sentinelle prévoyante de la nature, l'association « Sauvons nos Barthes ».

Mais cette année, nos amis chasseurs ont su se retrousser les manches pour terminer les travaux et emménager les nouveaux locaux de la maison de la nature en collaboration étroite avec la mairie garante de la fourniture des matériaux.

L'association tient à remercier tous les acteurs participant à ces événements et souhaite que le travail fait pour le maintien de l'équilibre de notre belle nature profite à tous.

## A.D.A.M.A.I.D.



L'Association Des Assistantes Maternelles Agréées Inter Départementale a organisé son Noël annuel le samedi 26 novembre 2022. Le Père-Noël est venu offrir des cadeaux aux enfants gardés par des adhérentes de l'association. Il a partagé le goûter avec les familles invitées par les Assistantes Maternelles et profité d'un spectacle joué par Cécile de la Compagnie CETO.



## LES POUPONS

Les poupons d'Angresse est une association qui a été créée en 2017.

Nos ateliers se font à l'école d'Angresse, en juillet pendant les vacances avec l'accord de la Mairie les AMA ont fait une activité dans la cour de l'école une dégustation de fruits. Les enfants ont pu déguster divers goûts et textures puis ils ont pu se dégourdir dans l'enceinte sécurisée de la cour de l'école.



### L'ASSOCIATION A POUR OBJECTIF :

- ▶ d'offrir aux enfants confiés le bénéfice de diverses activités d'éveil physiques et culturelles
- ▶ de permettre aux AMA de se regrouper régulièrement
- ▶ de préparer les enfants à la vie collective



# ADN

## VIVEMENT QUE ÇA DANSE !!!!

L'association ADN (Angresse Danses Natives) est née et c'est installée à Angresse en septembre 2022.

La mise à disposition de la salle des fêtes et quelques aménagements ont permis de proposer des cours de danse et de zumba de septembre à juin, saison qui c'est achevée par la présentation du gala de fin d'année. Une salle comble et un public émerveillé par l'énergie et le talent d'une quarantaine d'élèves qui ont couronné de succès le spectacle.

Cette association dynamique, et impliquée est portée par l'enthousiasme et la passion de ses adhérents qui ont aussi présenté un spectacle au festival Arte Flamenco de Mont de Marsan, animé les fêtes d'Angresse et le marché des producteurs ...

La saison 2023/24 est entamée mais ADN propose des cours d'essai sans engagement à toute personne souhaitant expérimenter ou approfondir une de ces techniques :

FLAMENCO, SÉVILLANES, ORIENTAL FUSION, TRIBAL AMÉRICAIN, TANGO ARGENTIN ET ZUMBA.

ADN accueille les enfants à partir de 4 ans en Flamenco et 8 ans pour la zumba.

Rejoignez nous nombreux pour une nouvelle saison pleine de bonne humeur de progrès et de plaisir !!!

### RENSEIGNEMENTS :

- ☎ Marisol au 06 12 43 66 83
- ☎ Pia au 06 17 77 09 75



# ANGRESSE RANDO

Toujours fidèle à son image, cette année 2023 n'a pas failli quant à la qualité et au large choix de ses prestations ponctuées d'événements traditionnels tels :

- ▶ la galette des rois
- ▶ la randonnée de nuit, suite à un buffet,
- ▶ le regroupement de participants autour d'un barbecue, lors de randonnées à plusieurs niveaux,
- ▶ les traditionnelles sorties à San Sebastian pour la « Tamborrada » et la soirée lors de la semaine dédiée au festival de feux d'artifices.

Comme vous pouvez le constater, ANGRESSE RANDO ne cesse d'être inventive pour que plaisir et convivialité fassent la joie de tous.

L'association remercie également les organisateurs de séjours qui se déplacent, reconnaissent des parcours, faisant en sorte que ces sorties soient le plus agréable possible.

Amoureux de la nature, seul ou avec des amis, petit, moyen ou grand marcheur, rejoignez-nous en cliquant sur la page du site puis sur le pavé « Pour adhérer ».

Vous trouverez les numéros des contacts pour tout renseignement complémentaire.

## ANGRESSE RANDO, MARCHE 100 % NATURE, CONVIVIALE ET SOLIDAIRE

Continuité de notre démarche économique de covoiturage par l'acquisition d'un nouveau véhicule, livraison 1er trimestre 2024.

### NOS ESCAPADES DE L'ANNEE 2023

**23 AU 27 JANVIER**  
Randonnées raquettes en Andorre

**12 AU 19 MAI**  
Randonnées sur le littoral breton : Côte de granit rose

**12 AU 17 JUIN**  
Randonnées vers le Canyon d'Ordesa (parc national en Aragon)

**11 AU 15 SEPTEMBRE**  
Randonnées culturelles autour des Châteaux Cathares

LE PROGRAMME 2024 EST DÉJÀ EN LIGNE SUR NOTRE SITE :  
<https://sites.google.com/site/angresserando/>



# ASSOCIATION DES RANDONNEURS D'ANGRESSE

L'Association des Randonneurs d'Angresse propose de développer la pratique de la randonnée pédestre en plaine et moyenne montagne. L'ambiance y est très chaleureuse, ce qui attire de plus en plus de potentiels adhérents recherchant l'évasion et la convivialité.

Nous marchons et pas que ! Des manifestations festives sont organisées et contribuent à créer du lien entre les adhérents.

Les sorties pédestres se font tous les mardis avec deux niveaux proposés. Une majorité des randonnées se faisant dans le pays Basque. Nous disposons du minibus de la commune pour faciliter les déplacements. Nous profitons de cet article dans le bulletin municipal pour remercier la municipalité.



## CONTACTS :

- Mariano GARCIA - Président - 06 02 33 31 90
- Patrice SIMONET - Trésorier - 06 47 11 78 56
- Michelle DAUGEY - Secrétaire - 06 03 54 75 04

Retrouvez-nous sur notre site <https://rando-ara.fr> qui compile toutes nos sorties avec topos et photos.

# ANGRESSE GYM CLUB

## ANGRESSE GYM CLUB , LE CLUB DE GYM DES PETITS !

Dominique et Max les accueillent de l'âge de 2 ans et jusqu'à leur 6 ans au Dojo. Dans une ambiance conviviale, ils découvrent les activités gymniques. Ceci le Mercredi ou le Samedi matin.



## CONTACT ANGRESSE GYM CLUB:

📞 06 33 35 45 13

# BADASS

L'association Badass, créée en 2020, entame sa troisième année.

Le badminton c'est bon pour la santé, amusant, exigeant et à Angresse ! Dans une ambiance loisir (tout en se formant), venez donc découvrir un sport ludique et accessible.

Les séances ont lieu dans le très beau gymnase du collège Badinter, route de Saubion.

En février 2023, le club a lancé la première soirée fluo



(blackminton) du département. Une nuit spéciale où l'on joue dans le noir sous lumière violette. Un succès et une originalité qui devraient être reconduits en 2024.

Ouvert à tous les adultes (et grands ados), venez faire un essai gratuit n'importe quel mardi ou jeudi à 19h. Les inscriptions sont ouvertes aux débutants jusqu'au 20 janvier.

Toutes les infos utiles sont disponibles sur le site internet <https://badass.angresse.com>.



# JUDO

Le Judo est une méthode globale d'éducation physique, intellectuelle et morale qui valorise le respect des personnes et le sens de la progression personnelle. C'est également la rencontre de l'amitié autour de moments de convivialité.

Le JUDO SHIAI CLUB est une structure sportive dont les cours sont dispensés à Angresse par un professeur diplômés d'Etat. Il s'agit d'un club familial qui accueille petits et grands à partir de l'âge de 4 ans ainsi que les adultes débutants et confirmés. Les disciplines pratiquées sont le Judo et le Jujitsu/self-défense dans une ambiance à la fois agréable et sportive.

- 🌐 [judo-shiai-club.ffjudo.com](http://judo-shiai-club.ffjudo.com)
- ✉ [judo.shiai.club@gmail.com](mailto:judo.shiai.club@gmail.com)
- 📘 [judoshiaiclubcapbreton](https://www.facebook.com/judoshiaiclubcapbreton)

Sébastien PUCHEU - Président Judo Shiaï club  
CAPBRETON-ANGRESSE  
▶ 07 88 32 99 12  
▶ [s.p.judo@gmx.fr](mailto:s.p.judo@gmx.fr)

## LES COURS SUR ANGRESSE

- ▶ le lundi et jeudi de 18H00 à 18h45 pour les 4/6 ans
  - ▶ de 18H45 à 19h30 pour les 7 à 10 ans.
- Egalement des cours adultes sont pratiqués sur Capbreton.



# B&M COMPAGNIE

La saison 2023-2024 de la B&M compagnie, désormais soutenue par le célèbre Malandain Ballet Biarritz, est rythmée par le spectacle **BOLERO-NITESCENCE** de **Manon Bastardie**, actuellement en tournée depuis le mois de février et programmé jusqu'en Juin 2024, mais également par la préparation du **programme MUTTURAK** composé de 4 pièces de 4 chorégraphes (Elodie RABIER, Manon BASTARDIE, David SERRANO et le célèbre Thierry MALANDAIN) dont la première aura lieu le **22 mars 2024 à Saint-Palais**. Des spectacles complets, très rythmés, où performances physiques et émotions diverses se mélangent sur des musiques envoiées.

Manon Bastardie, jeune chorégraphe et Directrice, a été formée à l'École Nationale Supérieure de Marseille et a eu la chance de travailler en tant que danseuse avec des grandes compagnies comme le Ballet National de Marseille mais aussi pour de grands chorégraphes tels que Emio Greco, Jeroen Verrbrugen, Douglass Lee, Fabio Lopez, et beaucoup d'autres.

Elle sort des sentiers battus en générant sa propre identité en associant différents types de danse alliant performances techniques et expression moderne. Elle a pour objectif de s'ouvrir à un large public afin que chaque émotion et chaque histoire puissent être reconnues et pleinement vécues.

## CONTACT ET INFORMATION :

☎ 06 30 08 56 02 ou 06 77 31 87 72

✉ [administration@ballet-modern-compagnie.fr](mailto:administration@ballet-modern-compagnie.fr)

Vous pouvez suivre la compagnie et ses dates de spectacle sur notre site internet : <https://b-and-m-compagnie.fr> et sur les réseaux sociaux.

Retrouvez nous sur scène, dans les Landes, aux dates suivantes :

► 09 FEVRIER 2024 à Villeneuve de Marsan  
**Boléro-Nitescence - L'alambique des arts**

Retrouvez nous également sur le Pays basque :

► 22 MARS 2024 - Saint-Palais

Programme **MUTTURAK** - espace Saint-Louis

► 30 MARS 2024 - Biarritz

Programme **MUTURRAK** - Théâtre le Colisée



# YOGA

Séances de yoga traditionnel indien à Angresse, le jeudi matin de 10h à 11h30 et le jeudi soir de **19h30 à 20h**. C'est un yoga complet et varié qui s'intéresse à l'individu dans sa globalité, philosophie du yoga, Corps, souffle, mental, énergie, méditation. Toutes les étapes du yoga sont abordées, accessible à tous, possibilité de faire une séance d'essai.

## CONTACT ET INFORMATION :

☎ Fabienne : 06 21 07 44 29

🌐 [www.yogasoham40-64.fr](http://www.yogasoham40-64.fr)

# BRASIL SUNSHINE

Depuis 2019, l'association Brasil Sunshine a pour but de propager la culture brésilienne (musique, théâtre, danse, sports en général, art plastique, cuisine, vidéo, photographie) en créant un point d'intersection entre des acteurs brésiliens et du public européen. Depuis sa création, de nombreux projets ont été réalisés et de nouveaux artistes se sont associés en abordant de plus en plus de publics distincts.

compositions et relectures parcourant divers registres de la musique brésilienne avec douceur et sourires. L'association Brasil Sunshine a aussi accompagné l'artiste Philippe Dugardyn, bien connu comme le brocanteur des Volets Bleus d'Angresse, pour la production musicale de compositions de cet artiste local. Nombreux d'entre vous connaissent sûrement le vidéoclip de son titre À Hossegor réalisé par Brasil Sunshine et lancé en octobre 2019.



Aujourd'hui, Brasil Sunshine propose aussi des spectacles : **LES PIEDS DANS L'EAU GLACÉE** un conte musical franco-brésilien abordant l'écologie avec féerie et **L'AMOUR ET LA MER** une histoire musicale franco-brésilienne racontant la rencontre et les aventures entre une Sirène de la côte basco-landaise et un Troubadour brésilien. Ces deux spectacles sont accompagnés de beaux livres illustrés avec conte audio accessible via un QR code imprimé dans chacun des livres. Ces œuvres sont diffusées dans un réseau d'écoles, de crèches, de centres de loisirs, de médiathèques, de festivals, de centres spécialisés et de théâtres.

En effet, l'association a commencé par proposer des concerts de musique brésilienne et musique du monde : le duo franco-brésilien **DOM & DANAÉ**, fondateur de l'association, propose un répertoire de compositions et de relectures de musiques brésiliennes avec une touche française et une mise en scène et interprétation poétique et spectaculaire ; le duo **LES AFROLANDAIS** formé par Dom artiste Brésilien et Kyekyeku artiste Ghanéen envoûte le public au son de leurs guitares ultra mélodieuses et rythmiques à la fois aux sonorités afro-brésiliennes nous conviant à la danse et au voyage ; le duo brésilien **LIRAH** formé par Lívia Guedes et Ramon Murcia présente des

De nouvelles propositions musicales sont nées aussi comme la **RODA DE SAMBA**, le **FORRÓ SUNSHINE** et le duo instrumental **DOIS POR DOIS**.

## CONTACT ET INFORMATION :

Association **BRASIL SUNSHINE**

📍 3 Avenue de la Mairie  
40150 Angresse

☎ 06 79 84 09 91

✉ [brasilsunshinewave@gmail.com](mailto:brasilsunshinewave@gmail.com)

🌐 [www.brasilsunshine.com](http://www.brasilsunshine.com)



# Brasil Sunshine

Angressoises, Angressois,

Si la plupart d'entre vous connaissent déjà le Comité des fêtes d'Angresse, il nous semblait important de pouvoir nous présenter et rappeler nos missions au sein du village.

Sans grande surprise et comme son nom l'indique, notre Association a pour but d'honorer les festivités au sein de la ville, animer la vie de la commune et offrir des moments de partage aux habitants.

Chaque année, par diverses manifestations mais plus particulièrement dans le cadre des grandes fêtes d'été qui durent 4 jours, le Comité des fêtes d'Angresse tient à faire participer tous les habitants de la commune, petits et grands, anciens habitants et nouveaux arrivants, pour vivre un moment de joie et de convivialité.

En effet, nos traditionnelles fêtes de 4 jours, ponctuées par des animations traditionnelles et des nouveautés chaque année, réunissent un grand nombre de personnes, s'étendant même au-delà d'Angresse. Journée et soirée, le cœur du village est animé et nous espérons ainsi remplir aussi le cœur de tous les participants. Nous tenons à remercier tous les membres du Comité des fêtes mais aussi et surtout la commune d'Angresse avec tous ses professionnels, Monsieur le Maire et ses



élus, les secrétaires et agents communaux qui rendent ces fêtes possibles. Un grand merci à tous les intervenants, artistes et professionnels qui animent également ces 4 jours de festivités. Et enfin, merci à tous les habitants d'Angresse et communes alentours de participer à ces moments de joie.

Le Comité des fêtes d'Angresse souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et est ouvert à d'éventuel(le)s participant(e)s qui souhaiterait nous rejoindre !

Festivement,  
Le Comité des fêtes d'Angresse

N'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook ou sur notre adresse mail :  
cdfangresse@outlook.fr

## GRUPE BASCO LANDAIS

Savez-vous danser les mutxikos, le fandango, le carnaval de Lantz, la chapelloise etc... ? Non ? Avez-vous envie d'apprendre ? Oui ?  
Qu'attendez-vous pour nous rejoindre ?

Que vous soyez un danseur débutant ou déjà expérimenté, le groupe basco-landais vous invite à apprendre les danses basques et traditionnelles dans une ambiance conviviale et détendue ?

**NOUS PROPOSONS 3 COURS LE MERCREDI SALLE AMANIOU**

- ▶ 17h pour les débutants
- ▶ 18 h pour les danseurs confirmés
- ▶ 19h pour les danses traditionnelles



**CONTACT ET INFORMATION :**

- ☎ 06 88 47 72 40
- ✉ groupebascolandais@yahoo.fr

## LES ARTS D'ANGRESSE

L'année 2023 s'est révélée riche en activités. Outre les cours de peinture, les adhérents ont pu profiter de plusieurs sorties culturelles dont la visite du Musée Soulages à Rodez puis la découverte de Conques, une sortie à Bordeaux afin de découvrir le Bassin des lumières ainsi qu'une sortie au festival international d'aquarelle des Landes à Morcenx avec l'exposition de 50 artistes qui ont proposé des démonstrations inspirantes.

En ce qui concerne les nombreuses œuvres réalisées, les artistes se sont également confrontés à la peinture à la manière de Van Gogh en représentant le célèbre tableau « Champ de blé avec Cyprès ». La tâche s'est avérée complexe mais les élèves ont pu appréhender de nouvelles techniques et il faut constater qu'ils se sont surpassés car le résultat est vraiment d'une belle facture. L'année 2024 s'enrichira de sorties de peinture en plein-air.



## REMI NOSTE ESTELE

Chers Angressoises et chers Angressois,

Cela fait maintenant presque 5 ans que l'association Rémi Noste Estele a vu le jour. Elle a pour but de soutenir et aider les patients atteints de cancer et leur famille.

Nous récoltons des fonds grâce à notre traditionnelle journée festive de La Balocha qui est un rassemblement festif qui allie convivialité, traditions landaises, entraide et partage. Mais également grâce aux adhésions et aux dons.

Cet argent est ensuite reversé à des patients, aux associations locales qui oeuvrent pour le bien-être des patients, à l'hôpital de Dax pour aider à financer des projets en lien avec le cancer et nous participons également à la recherche en soutenant la Ligue contre le Cancer ainsi que l'Institut Bergonié à Bordeaux.

Adishatz,  
L'équipe de Rémi Noste Estele



**CONTACT ET INFORMATION :**  
✉ [reminosteestele@gmail.com](mailto:reminosteestele@gmail.com)



# LES COPAINS D'ABORD VTT

Plus qu'un fait marquant au cours de l'année écoulée, c'est plutôt la vie au sein de notre groupe qui sera mise en valeur dans ces quelques mots. Faire partie des Copains d'Abord VTT c'est un état d'esprit, une démarche sportive et conviviale à la fois. Lors de chacune de nos sorties dominicales, une ambiance joyeuse anime tout le groupe. Que nous soyons deux ou dix ou quinze au départ. Que la météo soit clémente, chaude, froide, pluvieuse, peu importe, l'envie de nous retrouver et de pratiquer notre passion est la plus forte. Alors oui, le niveau sportif de chacun d'entre nous est inégal, mais personne n'est laissé de côté. Chacun pousse l'autre dans ses retranchements, les passages délicats (exigeants parfois) sont analysés et chacun passe l'obstacle à sa façon.

L'entraide est primordiale et pratiquée avec bon cœur. Pour les soucis techniques que nous pouvons rencontrer



une solution est toujours trouvée par un des nôtres. Nous aimons aussi nous retrouver hors du contexte VTT pour partager de bons moments toujours animés par cette franche camaraderie. Chaque membre bien sûr, à sa personnalité et c'est cela qui fait la richesse de notre groupe, la diversité, l'amitié, la rigolade, (mieux vaut ne pas être susceptible parmi nous). Nous profiterons de chaque jour qui se présente à nous dans cette entente cordiale car nous savons que certains d'entre nous ne peuvent plus en profiter.

Cinq années sont maintenant passées depuis que Didier « notre copain » nous a quitté et au tout début de cet automne, Rodolphe « notre copain » s'en est allé en pratiquant sa passion, notre passion commune.

Nous continuerons dans cette voie pour nous, pour eux... Les Copains d'Abord...



# TENNIS CLUB ANGRESSE

Le Tennis Club d'Angresse compte en ce début de saison 137 membres : 83 jeunes et 54 adultes ; avec des inscriptions probables en cours de saison, nous pouvons espérer une augmentation conséquente des effectifs par rapport à l'an dernier. Trois axes guident notre gestion du club : l'enseignement, la compétition et les manifestations, le tout dans la meilleure convivialité et les meilleures conditions matérielles possibles.

► Les cours sont toujours assurés par Sylvie, notre monitrice, ancienne numéro 10 française, aidée par Anne-Marie, titulaire du diplôme d'aide moniteur tennis (AMT CQP). Depuis la réouverture de l'école de tennis en 2010, avec 2 heures hebdomadaires, les cours ont gagné une heure en moyenne chaque année pour atteindre actuellement 15 heures, hors stages, heures

complémentaires compétition, tennis à l'école, cours adultes, etc... L'accent est donc mis sur la qualité de l'enseignement, avec des groupes moins chargés et plus adaptés au niveau de chacun. Les heures allouées au tennis à l'école sont également en progression afin de répondre à la demande de la direction de l'école et du nombre important d'enfants en CM2. Le club prend en charge le coût des heures d'enseignement et reçoit une petite participation de la FFT.

► Pour ce qui concerne la compétition : des équipes sont engagées en Messieurs, Dames et enfants. Des entraînements spécifiques sont organisés pour chaque équipe. Le classement moyen progresse ; nous espérons à moyen terme avoir de bons résultats en équipe et en individuel, et rendre le club plus attractif pour des

joueurs d'un niveau supérieur au notre actuel.

► La fête du tennis a lieu chaque année en juin ; elle marque la fin des cours de l'école de tennis ; à cette occasion, les enfants nous montrent les progrès qu'ils ont accomplis ; ceux qui ne font pas encore partie de l'école s'y mêlent et se font « tester » par les enseignantes. Tout le monde peut y participer en venant rencontrer l'équipe enseignante ou les dirigeants, partager notre traditionnel repas, tenter sa chance à la loterie, ou juste boire un verre.

Autre grand évènement de la saison : le tournoi d'été. Pour des questions de disponibilités de notre juge arbitre, nous avons dû fixer nos dates à cheval entre juillet et août, du 26/07 au 6/08. Cela permet de toucher davantage les vacanciers du mois d'août mais moins les teams (équipes de jeunes en stage de tennis) qui viennent surtout en juillet. Cette année encore, de belles rencontres du point de vue du jeu mais également des personnes ; de beaux gestes également : Nicolas, vainqueur en senior n'oublie pas la promesse faite au jeune Tom qui vient l'admirer tous les jours et lui lance sa serviette dès la victoire acquise... le vainqueur 45+ abandonne son gain pour l'école de tennis, le destin de Tetiana, jeune Ukrainienne et finaliste en senior dames, passe par chez nous... et bien d'autres. Mais un tournoi n'est pas un long fleuve tranquille : des comportements déplacés ont parfois lieu, mais il s'avère souvent que ce sont les plus belles personnalités qui se retrouvent en finales, et ce, à tous les niveaux. Il faut également composer avec le temps qui cette année ne nous a pas gâtés ; heureusement des accords sont pris avec nos clubs voisins (Tyrosse et Benesse) pour des prêts réciproques de salles ; même si cela nécessite un investissement supplémentaires des bénévoles qui doivent passer du temps à surveiller les rencontres à l'extérieur. Merci encore aux membres de notre équipe d'encadrants ; qu'ils soient là quelques heures, quelques jours ou tout le tournoi, pour tenir la table, recevoir les joueurs ou aider à la logistique, sans eux le tournoi ne pourrait exister.

Enfin, notre assemblée générale annuelle se tient habituellement en fin d'année ; c'est notamment l'occasion



## RESULTATS DU TOURNOI

### SENIORS MESSIEURS :

Vainqueur : Nicolas JEAN BAPTISTE (3/6) TC L'Isle-Jourdain (32)  
Finaliste : Tom ACAR (3/6) TC DU MENIL (92)

### SENIORS DAMES :

Vainqueur : Alexia LAPALU (3/6) PAU TC  
Finaliste : Tetiana ZHYTELNA (3/6) HOSEGOR ODYSSEY

### MESSIEURS 35+ :

Vainqueur : Aymeric LABOURDIQUE (5/6) MOUGUERRE TC  
Finaliste : Paul-Louis VERCHERE (15/1) BASSUSSARRY BIEZ BAT

### MESSIEURS 45+ :

Vainqueur : Loïc PIMONT (15/1) TENNIS CLUB PERTHUIS (84)  
Finaliste : Benjamin FANTONE (15/2) TENNIS CLUB SORGUAIS (84)

### GARÇONS 15/16 :

Vainqueur : Edgar PALIN (15/2) CHERBOURG AS BR TENNIS (50)  
Finaliste : Jovany QUETGLAS (15/2) CAPBRETON GAILLOU TC

### GARÇONS 13/14 :

Vainqueur : Sasha GRANGER (15/3) CAPBRETON GAILLOU TC  
Finaliste : Marius BEAUCOURT (15/3) TC de GEMENOS (13)

### FILLES 15/16 :

Vainqueur : Camille SANZOVO (15/2) PASSAGE AS (47)  
Finaliste : Salomé PILLIARD (15/4) BOIS DE BOULOGNE ASC (75)

pour les nouveaux arrivés de faire connaissance avec les autres membres et s'imprégner de nos valeurs. Le moment de convivialité qui suit permet une intégration accélérée. Tous les membres du club et parents d'enfants de l'école de tennis sont les bienvenus.

► Au sujet des finances : jusqu'à présent, le club équilibre ses comptes chaque année ; les licences et cartes de membres sont très sensiblement en dessous de la moyenne – pas d'augmentation cette année - mais la subvention de la Mairie, les partenaires que conquiert et fidélise Anne-Marie et les résultats de nos manifestations mettent du beurre dans les épinards.

► Le matériel est en particulière amélioration puisque les deux terrains extérieurs ont été rénovés (peinture et surfacage partiel) et le Cabanon a été rafraîchi par les bénévoles du club de façon à avoir une présentation parfaite à l'approche du tournoi.

Notre prochain objectif reste la construction d'un terrain de padel ; nous savons que la demande existe, tant parmi les membres du club que des autres habitants de la commune et des communes voisines, sans parler des vacanciers. Espérons que cette année sera la bonne... Voici donc le constat d'une saison bien remplie ; espérons qu'au cours de l'année de bonnes idées, de nombreux projets et de nouvelles personnalités viendront enrichir la vie de notre club.

Le bureau du TCA

# SAUVONS NOS BARTHES

Le bulletin municipal nous donne l'occasion d'informer l'ensemble des habitants de la commune de l'évolution de la situation de nos barthes.

Notre assemblée générale, en date du 9 juin 2023, en présence de Cyril GAYSSOT, conseiller départemental des LANDES, Madame Aline MARCHAND, vice-présidente de MACS en charge de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations), Jean Michel MAIS, président du Syndicat des Rivières Côte Sud, Monsieur Philippe SARDELUC, maire d'ANGRESSE, et de nombreux adhérents, présents ou représentés, a été l'occasion de faire un point critique de la situation des barthes.

En effet, depuis l'assemblée générale de 2022, aucune évolution significative de la santé de nos barthes n'a été constatée, d'où une grande lassitude des membres du conseil d'administration et par conséquent, l'expression d'un fort mécontentement devant l'absence de réaction des différents interlocuteurs à nos différentes alertes, photos et vidéos à l'appui.

Il faut croire que cette colère, non dissimulée, a eu l'effet de faire bouger quelque peu les choses.

Depuis cette date, des contacts ont été pris, par le biais de la municipalité d'Angresse, avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et le Pôle Environnement de MACS en la personne de Monsieur Sébastien Rémy-Fernandes qui s'avère être un interlocuteur régulier.

Certes, tous les problèmes ne vont pas se régler d'un coup de baguette magique mais la prise de conscience collective doit nous permettre de surmonter les différents obstacles qui ne cessent de se présenter à notre action.

La visite de la Police de l'Eau, prévue pour cet automne, est une étape supplémentaire pour la détermination des travaux autorisés et les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer la situation critique d'une partie de notre territoire.

Une nouvelle prise de contact avec le syndicat des rivières est également prévue sur cette même période.

La priorité de notre action reste la réhabilitation du réseau hydraulique dans son ensemble (canal du

ruisseau de Lamothe, canal noir d'Angresse, canal du Monbardon) comme cela était prévu lors des études initiales.

Certes, le canal du ruisseau de Lamothe a retrouvé un écoulement digne de ce nom sur sa partie amont mais tout reste à faire sur sa partie aval. Sans intervention rapide sur cette partie du canal, aucune perspective ne pourra être envisagée sur le canal noir d'Angresse qui aujourd'hui est totalement envasé et couvert de jussie empêchant le drainage des sols des barthes et sur le canal du Monbardon, en grande partie ensablée, et qui doit être recalibré au plus vite.

Les travaux que nous réclamons depuis plusieurs années maintenant ne s'appuient que sur des raisonnements de bon sens dont savaient faire preuve nos anciens.

Revenons à ces notions au plus vite pour SAUVER NOS BARTHES.

Nous ne sommes pas des va-t'en guerre, simplement des amoureux de la nature, de notre territoire, de nos barthes auxquelles nous souhaiterions redonner leur lustre d'antan et qu'elles puissent profiter au plus grand nombre. Nous avons besoin de ce poumon vert et le rendre accessible à tous.

Nous avons également besoin de vous pour être les porte-parole de notre action afin d'éveiller le maximum de conscience sur la légitimité de notre obstination.

Le Président

*Philippe Brun*

**VEZ PARTAGER NOS PUBLICATIONS SUR NOTRE NOUVELLE PAGE FACEBOOK SAUVONS NOS BARTHES**

**Composition du Conseil d'Administration :**

- ▶ **Président :** M BRUN Philippe
- ▶ **Vice Président :** M DUSSIN Jean François
- ▶ **Vice Président :** M MINJON Jean Pierre
- ▶ **Vice Président :** M VILLENAVE Jean François
- ▶ **Trésorière :** Mme FABIER Camille
- ▶ **Trésorière adjointe :** Mme LASSUS Ghislaine
- ▶ **Secrétaire :** M MARMANDE Jean
- ▶ **Secrétaire adjoint :** M HICAUBER Jean Pierre

# MARCHES DES PRODUCTEURS

Dans la semaine qui a suivi le week-end des fêtes, La Chambre d'Agriculture, avec le soutien logistique de la Commune, a organisé la première édition de notre Marchés des producteurs de Pays dans le parc Amaniou.

Nous remercions l'ensemble des participants qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous pour la deuxième édition en juillet 2024



# ANIMAUX ERRANTS

Tout animal (chien, chat) est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

Si vous récupérez un animal perdu, abandonné ou en état de divagation, vous pouvez **contacter l'accueil de la mairie 05 58 43 51 94**. En dehors des heures d'ouverture de la Mairie vous pouvez l'amener vous-même au Chenil de Birepoulet à Capbreton.

## VOUS AVEZ TROUVÉ UN CHIEN, UN CHAT OU UN AUTRE ANIMAL, À L'ÉVIDENCE PERDU ?

Voici la démarche que nous vous conseillons pour retrouver le propriétaire d'un animal perdu :

► Contactez rapidement la fourrière (chenil Birrepoulet-coordonnées ci-après), les propriétaires d'animaux y déclarent leurs animaux perdus, et c'est le moyen le plus rapide pour les propriétaires de retrouver leur animal de compagnie, déposer le directement afin de le sécuriser. La fourrière pourra contacter la famille rapidement et les propriétaires pourront retrouver leur compagnon.

► Vérifiez si l'animal trouvé porte une médaille : si c'est le cas et si cette médaille porte un numéro de téléphone, vous allez pouvoir contacter son propriétaire et le soulager très vite de l'angoisse d'avoir perdu son animal. Attention vérifiez toujours que les personnes soient bien les propriétaires de l'animal en cas de doutes confiez l'animal à la fourrière qui pourra faire les vérifications.

► S'il s'agit d'un chat ou d'un chien perdu, celui-ci doit normalement être identifié soit par un tatouage, soit par une puce électronique. Cette identification est, en effet, obligatoire depuis janvier 2012 et permet à la fourrière ou aux vétérinaires de retrouver le propriétaire d'un animal ou de s'assurer que les personnes qui le réclame soit bien les propriétaires légaux.

► Si le chien ou le chat perdu ne porte pas de tatouage, il porte sûrement une puce. Pour pouvoir la lire, il vous faut, préalablement, vous rendre chez un vétérinaire ou à la fourrière qui, avec son lecteur, trouvera le numéro de puce et pourra donc identifier le maître, bien évidemment cette démarche est gratuite pour les personnes qui trouvent un animal.

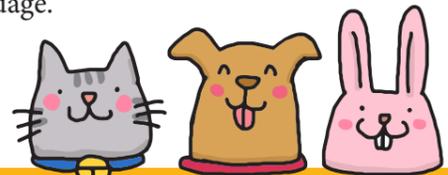
Qu'il soit identifié ou non, celui qui trouve un animal perdu ne peut pas s'approprier cet animal, sous prétexte

qu'il était perdu, en le gardant chez lui sans signaler sa découverte. Un animal perdu n'appartient pas à celui qui l'a trouvé, le garder chez soi sans le signaler est, juridiquement, un vol. Il faut également penser au désarroi des propriétaires (adultes, enfants) de cet animal perdu qu'une telle attitude condamnerait à ne jamais revoir l'animal qu'ils chérissent et recherchent sans doute avec angoisse.

Informations concernant la fourrière communale, conformément à l'article R 211-12 du code rural et de la pêche maritime.

## LA FOURRIÈRE COMMUNALE EST SITUÉE À CAPBRETON ET PEUT ÊTRE JOINTE AUX NUMÉROS SUIVANTS : 05 58 41 04 73 OU PAR MAIL : CHENIL.CAPBRETON@ORANGE.FR

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, sans interruption, elle ferme à 18 h au lieu de 20 h les samedis et veilles de jours fériés (fermée les dimanches et jours fériés). Toute personne souhaitant récupérer son animal à la fourrière doit justifier de sa qualité de propriétaire de l'animal par la présentation de la carte de tatouage.



### LES TARIFS DE GARDE DES ANIMAUX PLACÉS EN FOURRIÈRE

#### POUR LES CHIENS :

- 1 jour de droit de garde (1ère et 2ème catégorie) : 14 €
- 1 jour de droit de garde : 10,10 €
- 1 jour de dépôt en chambre froide : 15,60 €
- forfait recherche centrale canine : 5 €
- euthanasie : 85,90 €

#### POUR LES CHATS :

- 1 jour de droit de garde : 4,90 €
- 1 jour de dépôt en chambre froide : 12,70 €
- forfait recherche centrale féline : 5 €

#### POUR DIVERS ANIMAUX :

- droit de garde (animal de taille moyenne) : 18,50 €
- 1 jour de droit de garde (animal de grande taille) : 26,80 €
- 1 jour de dépôt en chambre froide (animal de taille moyenne) : 31,90 €
- 1 jour de dépôt en chambre froide (animal de grande taille) : 47,70 €

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES :

LAVAL Loréa	08.10.20
SUHUBIETTE Dune, Faustine	16.02.22
CAUBET IZARD DEMAZEUX Amaia, Charlotte, Karine	02.03.22
LABASTE Lou	12.03.22
MOGOEN LAFORIE Maël	24.04.22
RONDONNET Lou, Léa, Paulette	31.05.22
HARDELIN Swann, Jacky, Brahim	03.06.22
BRISCIANO Isaac	18.06.22
NAAR Amine, Mohammed	02.08.22
GOÛIN Romane, Quitterie, Nicole	06.09.22
BLOUM Billie	25.09.22
MOUYEN Oscar	12.01.23
ECHEVARRIA LA FRANCA Anoki	01.02.23
WARIN Iséo, Noah	08.02.23
ROMATET Samuel, Pierre, Jean	07.04.23
SUHUBIETTE Oihan, Kahoni	24.04.23
LASSERRE Charlie	06.05.23
LETORT TARASCON Auguste, Jean-Michel, Christian	22.05.23
PROST Zephyr, Ocean - à Angresse	07.06.23
POTTIER Alan, Anakin	15.06.23
LAVAL Elaïa	26.06.23
MONSEGUR Gaston, Yves, Gérard	07.07.23
LÉONARD Romy	12.08.23

## MARIAGES :

DESCAZAUX Guillaume & Margaux SUHUBIETTE	20.06.20
MONTOIS Sébastien & Claire LAURENT	03.07.21
VEDEL Bertrand & Audrey MONCERE	31.07.21
DUBARRY Vincent & Christelle DORDEINS	08.08.21
SAINT-MARTIN Nicolas & Vanessa PENINO	10.09.21
BOULANGER Julien & Marie ROULLET	25.09.21
BOULON Mathieu & Anne-Sophie DESCOS	11.06.22
PEIXOTO Fabien & Sophie DUTHEIL	12.08.22
LAFITTE Ludovic & Élodie SUSCOSSE	17.09.22
BORGER Mickaël & Anna JACQUET	24.09.22
DUTHIL Stéphane & Laure HENRY	22.10.22
GRÉGOIRE Alexandre & Karine DAUNESSE	20.12.22
LESPINASSE Nicolas & Stéphanie BRAY	23.09.23
FRANÇOIS Rémy & Cécile BERRUER	30.09.23
CLAVELLY Régis & Cécile RICARD	07.10.23
PIANA Vincent & Mathilde CHANTRAINE	14.10.23

## PACS :

MONSEGUR Laurent et Morganne LOUDET	11.05.22
PINZIO Adrien et Laura CASTILLAZUELO	17.06.22
THIBAUT Robin et Chloé MOUCHARD	27.06.22
BLANCHARD Pierre et Camille ROZOUX	12.09.22
FERREIRA Thomas et Charlotte AZNAR	27.09.22
BORNGA Charles et Anouck BARATEAU	02.12.22
BOULON Nicolas & Margot BARNABE	06.01.23
FABBRO Arthur & Maia BASSINO	24.02.23
LAFOURCADE Paul & Elodie HENRI	27.02.23
CHANONAT Thibault & Marion BOREL	24.04.23
FEIGNEZ Stéphane & Anne PRONOST	12.05.23

## DECES :

BARON GONZALEZ José 84 ans	08.12.20
LAURON Odette née LAVIGNE 71 ans	19.12.20
MAIRE Jeanne née MONA 96 ans	28.01.22
FOURNILLON Gérard 82 ans	12.02.22
SAVARIEGO Marie née BIDART 88 ans	21.06.22
NIVAUT Thierry 60 ans	04.07.22
HASS Jeanne 85 ans	09.07.22
MORESMEAU Robert 72 ans	19.07.22
COQUIN Simone née FRUGIERE 91 ans	22.07.22
SÉCAT Andrée née GROCC 88 ans	06.08.22
PRUDHOMME Jeanne née COURREGÉ 88 ans	23.08.22
VERRANT Yves 83 ans	30.08.22
PARACHOU Lucienne née BUCAU 87 ans	23.10.22
BARON Françoise née ARMENTIA 67 ans	09.11.22
MERLE Jacqueline née SABATIER 76 ans	28.11.22
SAVARIEGO Jacques 93 ans	05.01.23
FONDEBILA Marie-Thérèse née DULON 76 ans	18.01.23
MASSIEU Monique née TROLLOPE 96 ans	08.02.23
BLOUIN Maryannick née LE GOUIC 76 ans	17.02.23
GESLIN Claude 82 ans	08.03.23
FOURNAISE Rolande née LEFORT 92 ans	18.03.23
FONTAINE Christian 67 ans	29.03.23
DARROUSSAT Marianne née DE BOER 83 ans	01.07.23
GASTON Alain 66 ans	20.07.23
GILLET Hugues 89 ans	12.08.23
DUPEY Jean-André 96 ans	20.08.23
GILBERT Marie-Yvonne née LOUSTAU 95 ans	25.09.23
CASCAL Robert 87 ans	01.10.23

# NUMEROS UTILES

#### MAIRIE

183 av. de la Mairie - 40150 ANGRESSE  
Tél. 05 58 43 51 94  
Mail : mairie@angresse.fr  
Lundi - Mardi - Jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 18h  
Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h  
**ACCUEIL DE LOISIRS**  
05 58 43 97 09  
alsh@angresse.fr  
**CONCILIATEUR DE JUSTICE**  
05 58 / 41 50 11  
Mairie de Soustons

#### ASSISTANTS SOCIAUX

05 58 72 28 11  
Centre médico-social de Capbreton  
**LA POSTE D'ANGRESSE**  
05 53 43 64 00  
Lundi - Vendredi : 9h30 - 12h  
Samedi : 9h - 11h30  
**GENDARMERIE 17**  
531 av. Charles de Gaulle, Seignosse  
**POMPIERS 18**  
Route d'Angresse, Capbreton  
**SAMU 15 OU 112**

#### TACI MEDICAMENTS

05 58 43 51 94  
**DECHETTERIE**  
05 58 43 92 79  
Route de Seignosse, Soorts-Hossegor  
Lundi - Samedi : 8h - 12h et 13h30 - 18h  
Dimanche : 8h - 12h  
**TV LANDES**  
pour voir ou revoir l'actualité sur notre Commune et dans les Landes :  
<http://tvlandes-replay.fr/>

